



Déclarations et Discours

NO. 76/33

LE LIEN CONTRACTUEL: OBJET ET MODALITÉS

Discours prononcé le mercredi 24 novembre 1976 à Toronto devant l'Institut canadien des affaires internationales, par l'ambassadeur Marcel Cadieux, chef de la Mission du Canada auprès des Communautés européennes.

Je me rappelle - il me semble que c'était hier - être venu ici pour vous parler des relations canado-américaines. J'avais profité de l'occasion, étant alors ambassadeur à Washington, pour exposer certains problèmes qui me semblaient importants dans ces relations. J'avais fort apprécié les commentaires et les questions qui avaient suivi mon exposé.

J'ai choisi, aujourd'hui, de traiter d'un aspect différent de nos relations extérieures: notre lien avec les Communautés européennes. Mon choix se comprend d'autant mieux que j'ai été affecté à Bruxelles où je dirige notre mission auprès des Communautés. Mais, pour vous dire la vérité, il existe une autre raison qui me pousse à saisir l'occasion de répondre à certaines questions que soulèvent ces relations, ici au Canada. En effet, si je ne m'abuse (car, lorsqu'on vit à l'étranger, il est plus difficile de suivre les courants et les sentiments qui se manifestent dans son pays), j'ai l'impression que dans certains milieux, que ce soit celui des affaires, celui de la presse, des organes d'information ou peut-être même celui des universités, l'incertitude règne au sujet de nos relations avec les Communautés, du "lien contractuel" et, plus particulièrement, de l'accord conclu avec les Communautés le 6 juillet dernier.

Pendant la période de temps dont nous disposons ce soir, j'aimerais me pencher sur ce problème particulier et essayer de répondre à deux questions: Pourquoi avons-nous désiré ou senti le besoin de conclure un lien contractuel avec les Communautés? et Comment entendons-nous l'appliquer? Mon exposé sera bref pour que nous puissions consacrer plus de temps aux questions, au dialogue. Je suis tout aussi impatient de connaître votre opinion que de vous livrer mon message.

En tentant de répondre à la première question, je dois d'abord mentionner que, ne faisant pas partie de la Communauté européenne, il nous est plus difficile de connaître ce qui s'y déroule. En effet, nous ne participons pas à l'élaboration des décisions, pas plus que nous n'y contribuons directement. Prenons le cas de l'OTAN: nous faisons partie du Conseil, nous connaissons les documents qui

OTTAWA
JUN 23 1977
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE